

	P R O C E S V E R B A L d e r é u n i o n d u C O N S E I L R E G I O N A L	
---	---	--

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL REGIONAL qui s'est tenu le 26 mars 2015, à 19h30**

1. Ordre du jour
  - PRESENTATION des ACTIONS ENGAGEES DEPUIS OCTOBRE 2014 :
    - o Travaux C.T. (dont refonte du site Internet « bridge94 »)
    - o développement
  - RESOLUTIONS SOUMISES A VOTE :
    - o Travaux d'aménagement des locaux
    - o Budget 2014/2015
    - o Nomination de deux membres individuels
  - 2 SUJETS COMPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DE PRESIDENTS :
    - o Challenge des clubs (demande de Madame ROMERO, Présidente du club de CHAMPIGNY)
    - o Alain ZERMATI : qu'est-ce qu'un club peut faire face à une demande de licence de sa part, ou au souhait de participer à un tournoi de régularité ? (demande de Monsieur THIOLIERE, Président du club de GUERMANTES)
  
2. Echanges
  - Le Président a fait part des inquiétudes relatives à l'état de santé de Pierre COUSIN après son hospitalisation à REIMS. Il est supposé être sorti de son coma induit le 27.
  - La priorité actuelle du Comité est de retrouver de la croissance. En particulier, il s'agit pour nous d'aller chercher des joueurs de bridge, avec différents actions d'animation, en accompagnant la stratégie de ciblage et de communication de la FFB.
  - Challenge des clubs et 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> séries : privilégier les compétitions qui leur sont adaptées pour leur donner l'envie de jouer en compétition.

Site Internet :

Le site actuel est en déshérence, tous les comités utilisant les services de DEDALOS ont des problèmes de fonctionnement plus ou moins graves. Nous en avons conclu que nous devons nous pencher sur le problème. Un groupe a planché sur le problème, ses conclusions sont les suivantes :

Fonctions : faire connaître le bridge aux non licenciés et être un outil facile à utiliser pour nos licenciés et les jeunes que nous souhaitons amener à nos, ou leurs, tables de bridge. Optimiser les relations entre le Comité, les clubs, les enseignants et les membres en général.

Le site actuel ne répond en aucun cas à ces objectifs.

Le groupe de travail ayant finalisé les spécifications du projet, des devis ont été demandés à plusieurs prestataires. L'enveloppe, incluse dans le budget qui vous sera présenté plus tard, est d'environ 5.000 €. La livraison du site est prévue fin juin pour être opérationnel à la rentrée en septembre. La FFB mettra à notre disposition les pages

utiles au site d'un Comité pour les fonctionnalités qui intéressent celui-ci, et nous pourrions créer des liens réciproques.

Envoyer à J. THIOLIERE le mode d'emploi permettant la mise à jour des informations des clubs, sur le site de la FFB.

#### Réagencement des locaux

L'espace des arbitres est changé de place et une cloison est construite afin d'isoler phoniquement la salle de jeux de l'espace « réception ».

#### Formations

Le stage d'arbitre de club a débuté.

Le stage de monitorat sera probablement organisé à la rentrée avec l'Hurepoix afin de minimiser le coût l'intervention de Daniel PALADINO, un week-end se passera en HUREPOIX, un week-end à Joinville. Un test de niveau de connaissance par rapport au SEF sera organisé avant la fin juin.

#### Epreuves et calendrier du Comité

Il n'y aura plus de finales de Ligue en Promotion, les 2 premiers de la Finale de Comité iront directement en Finale Nationale.

Il n'y aura plus de places attribuées obligatoirement aux dames dans les tournois mixtes. Le Tournoi du Comité se tiendra le samedi 17 octobre au Centre Culturel d'ORMESSON, qui bénéficie d'un parking très spacieux. Le contrat a été signé avec la mairie.

Il faut prévoir l'organisation de tournois dédiés aux 3èmes et 4èmes séries.

Cette année le calendrier sera mis à disposition des membres dans les clubs ou au Comité, il ne sera plus envoyé par la poste.

#### La Gazette

Tous les adhérents du Comité de la Vallée de la Marne n'utilisant pas le site, le Bureau a décidé de créer une Gazette du Comité de la VdM, sur le modèle du Lien distribué par le Comité d'ALSACE, il comprendra un Editorial du Président, les nouvelles de la FFB, du Comité et des Clubs ainsi que des rubriques se rapportant à des données particulières, des questions d'arbitrage, les annonces, des tournois spéciaux, les reportages relatifs à ces tournois, les résultats des équipes du Comité, y compris Finales de Ligue et Nationales.

Cette Gazette sera adressée par courriel à tous les adhérents dont nous possédons l'adresse électronique. A charge aux clubs d'en imprimer un ou deux exemplaires qu'ils mettront à disposition de leurs adhérents.

Il est actuellement prévu une parution bimestrielle.

Il est bien entendu que ce ne sera « votre » Gazette que dans la mesure où vous nous informerez de la vie de votre club.

#### Développement

Nous devons absolument rechercher de nouveaux bridgeurs :

La principale piste suivie actuellement est l'expansion du bridge scolaire, sous la houlette de Patrick LE FLOUR, APR, dont l'objectif est actuellement de doubler l'effectif actuel des scolaires, i.e. +/- 80 licenciés scolaires.

Les pistes en-cours :

AULNAY : une école primaire commence la semaine prochaine.

LAGNY : démarrage réussi en primaire, prorogation espérée l'année prochaine

SAINT-MAUR: en attente de la convention avec la mairie, 3 écoles prévues l'an prochain.

VINCENNES: 1 atelier à la rentrée.

Les contacts de la Fédération avec les ministères (Education Nationale et Jeunesse) sont continuels, cependant il y a fort peu de chance que le bridge soit à court terme un sujet du bac, par contre nous pouvons espérer le statut de « discipline sportive ».

Suggestion : initier les élèves professeurs afin qu'ils soient à même d'initier leurs futurs élèves.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à partir de 2016, au collège, un certain nombre d'heures seront réservées à des « projets ».

Nous souhaitons arriver à mettre en place avec le rectorat un plan de formation des enseignants.

A terme, afin de conserver la motivation de nos intervenants, il nous semble souhaitable de trouver une forme de financement, et donc de rémunération des initiateurs. Exemple : un collège de BAGNOLET qui nous a demandé un devis, pour obtenir une subvention du Conseil général.

Monsieur Y. MARTIN suggère d'approcher les associations de parents d'élèves, qui sont présentes dans toutes structures scolaires.

Patrick LE FLOUR a observé que le recrutement des scolaires doit être utilisé pour un recrutement éventuel de leurs parents.

- Introduire le bridge dans les administrations et les grandes entreprises, la BRED à titre d'exemple si le projet abouti, initié par l'intermédiaire d'une bridgeuse d'ALTFORVILLE, ancienne salariée de la Banque.
- Organiser une Finale de Comité du Championnat des Ecoles de Bridge, en dehors des instances fédérales.
- Campagne publicitaire de la FFB : commencera fin août, les clubs seront censés compléter par des journées événementielles entre le 13 et le 20 septembre.
- Prévoir l'organisation d'une journée de brain storming proposée aux Présidents de clubs pour partage d'expériences, échanges, recommandations de la FFB et plans d'actions possibles à travailler les 3 axes suivants :
  - Communiquer
  - Se développer
  - Animer

Le Golf : une convention vient d'être signée entre les deux fédérations, qui toutes les deux, perdent des adhérents tous les ans.

Il est à noter que l'association sport / bridge est un couple qui peut très bien fonctionner.

La même démarche pourrait être appliquée au tennis.

#### Challenge des Clubs

Madame ROMERO (CHAMPIGNY) remet en cause l'organisation du Challenge des Clubs. Elle a poussé des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries à participer à cette épreuve, qui se sont retrouvés confrontés à des équipes nettement plus qualifiées.

Philippe RIGAUD rappelle les règles, à savoir : une équipe est formée des 4 indices les plus élevés, une autre équipe est formée des 4 indices les plus faibles, et l'équipe « forte » d'un club rencontre l'équipe « forte » de l'autre club ; tandis que l'équipe « faible » d'un club rencontre l'équipe « faible » de l'autre club. Cette année 2 poules ont été mises en place afin d'éviter les trop fortes disparités. Or, cela n'a pas été complètement vérifié.

Aussi, pour éviter ce risque, il est aussi recommandé de privilégier les épreuves fédérales réservées aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries, plus homogènes.

### Budget

Il est rappelé que l'augmentation de la Fédération n'a pas été répercutée au sein du Comité.

Les charges exceptionnelles sont liées au départ à la retraite d'André CHALLIER et au litige prudhommal en-cours, dont la convocation devant les prud'hommes a été reportée en mai.

Hormis ce risque, nous pensons tenir l'équilibre financier, en ayant intégré un budget de communication, notamment pour le site Internet en 2014-2015.

Des économies sont possibles ; ainsi, nous proposons de ne plus envoyer le calendrier à tous les adhérents par la poste, mais de le mettre à la disposition des clubs afin qu'ils en assurent la distribution à leurs membres.

### Licence 2015-2016 et années suivantes :

En raison des besoins de financement des Championnats du Monde à LYON, la licence FFB sera majorée de 3€ pendant deux ans (soit 47,50€ en Vallée de la Marne en incluant la super-licence), la 3<sup>ème</sup> année elle retrouvera son niveau actuel + 1€ (soit 45,5€ en Vallée de la Marne).

### Premières résolutions :

1. Les travaux d'agencement de la salle sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.
2. Le Budget est approuvé, à main levée, à l'unanimité

### Cas Alain ZERMATI

Le Président donne la parole à Jacques THOLIERE, Président du club de GUERMANTES pour qu'il rappelle au Comité la nature de sa question concernant M. ZERMATI. Celui-ci précise donc qu'il souhaite savoir comment un président de club peut traiter le cas d'un joueur qui était suspendu et qui va de nouveau prendre une licence après sa suspension, mais que lui ne souhaite pas accueillir dans son Club. Il indique que M. Alain ZERMATI s'était présenté récemment dans son club pour participer à un tournoi, qu'il avait été autorisé à jouer, et qu'il lui avait par la suite envoyé un courriel lui précisant qu'il était « persona non grata » à GUERMANTES.

Le Président donne la parole à l'assemblée, en précisant que l'acceptation d'un bridgeur dans un club, licencié ou non, est de la responsabilité du club en fonction de ses statuts. Concernant l'acceptation d'une licence, le Président précise le contenu de l'article 6 : le Comité Exécutif peut décider ou non d'accepter ou de refuser sa licence à un joueur, sans avoir à motiver sa décision.

Le Président informe le Conseil Régional que le Comité Exécutif a voté à une courte majorité l'acceptation pour Alain ZERMATI de reprendre sa licence en Vallée de la Marne.

Ceci peut se faire soit dans un club de son choix, qui l'accepterait, soit avec deux parrainages

Il est toutefois précisé qu'un président de club a toute latitude pour interdire à un joueur, même détenteur d'une licence dans le comité auquel lui-même appartient, de venir jouer dans son club.

Le Président demande alors à l'assemblée si elle souhaite voter à ce sujet. Seules, 7 mains se lèvent sur les personnes présentes.

Le débat reprend, le Président suggère que le sujet soit réexaminé lors d'une prochaine réunion puis reprend la parole pour indiquer sa position personnelle à l'égard des propos qui peuvent être tenus par un bridgeur, tels que ceux qu'Alain ZERMATI a tenu à diffuser plusieurs fois. Une association, quel que soit son objet, se doit, à ses yeux, de montrer respect à autrui et maîtrise des propos tenus. Elle se doit de préciser son système de valeurs qu'elle entend défendre.

Il indique qu'il entend renoncer à son mandat dans ce contexte. Il précise qu'il sera donc nécessaire d'organiser une nouvelle assemblée générale avant la fin juin car il ne souhaite pas avoir à présider un Comité avec ce genre de joueur et les problèmes qu'il peut générer. Par conviction, il souhaite que le Comité précise sa charte des valeurs concernant le comportement des joueurs en dehors de la table de jeu, sans quoi il n'entend pas accepter les « laisser dire ».

Un membre du Conseil Régional insiste alors pour qu'il y ait un vote immédiat.

Le Président précise alors : « cela me gêne de vous faire voter après avoir tenu ce discours ». Nombre de membres du Conseil Régional insistent pour voter tout de suite.

Monsieur ADHERA, Vice-président du Comité, puis Madame MAZALEYRAT, Secrétaire Générale du Comité, indiquent tour à tour que dans ce contexte, ils « envisageraient » de démissionner de leurs fonctions (le terme « envisageraient » est entre parenthèses, car il n'a pas été entendu par tous comme tel) si une résolution concernant M. ZERMATI devait être mise au vote et aller à l'encontre du vote du Comité Exécutif.

Le président passe ensuite directement au vote. Il propose alors deux résolutions :

Question 1 :

Le Conseil Régional autorise-t-il Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?

Si la réponse à la question précédente a été NON :

Question 2 :

Le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?

Un nouveau débat, houleux, s'ensuit. Une Présidente de club propose de soumettre ce cas à la CRED. Philippe RIGAUD précise que ce n'est pas possible ; pour instruire une affaire devant la CRED, il faut être détenteur d'une licence FFB, ce qui n'est pas le cas d'Alain ZERMATI.

Puis nous passons au vote.

Etant donné qu'aucune résolution n'avait été inscrite à l'ordre du jour concernant ce sujet, le Président propose que les membres de l'assemblée utilisent les deux bulletins de vote prévus pour les travaux (bulletin 1 pour la 1<sup>ère</sup> question) et le budget (bulletin 2 si nécessaire pour la 2<sup>e</sup> question) en inscrivant « oui » ou « non » à la main pour chacune des deux résolutions.

Le bulletin 1 sera utilisé pour répondre par oui ou non, inscrit à la main, à la question 1 : le Conseil Régional autorise-t-il Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?

Le bulletin 2 serait utilisé en fonction de la réponse à la 1<sup>ère</sup> question, pour répondre par oui ou non, inscrit à la main, à la question 2: le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?

Les bulletins sont recueillis, ainsi que les bulletins concernant l'élection des 2 nouveaux membres individuels.

Les résultats sont les suivants :

1. Question : le Conseil Régional autorise-t-il « OUI » ou « NON » Alain ZERMATI à reprendre une licence au sein du Comité de la Vallée de la Marne ?  
Réponses : OUI = 90 voix, NON = 152 voix, abstentions = 27 voix
2. Puisque la réponse à la question précédente a été NON, question suivante : le Conseil Régional autorise-t-il le Président du Comité de la Vallée de la Marne à demander à la FFB l'extension de cette interdiction à toutes les épreuves se déroulant dans le Comité de la Vallée de la Marne ?  
Réponses : Oui = 127 voix ; NON = 95 voix ; abstentions = 34 voix.
3. Proposition d'élection de Madame Michèle GUILLOT comme membre individuel : OUI = 244 voix.
4. Proposition d'élection de Madame Agnès VERDIER comme membre individuel : Oui = 116 voix.

Pour ces deux dernières résolutions, votes NON = non significatifs.

Pour le Comité Exécutif  
Le Président

Un membre du bureau

Patrice Meunier